
N° 95-0078 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Saint Genis Laval - Acquisition d'une parcelle située route de Vourles et appartenant aux consorts Denizet - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A. Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, en vue de l'élargissement de la route de Vourles à Saint Genis Laval, dans le cadre du PAE de Naïve, d'une parcelle de 1 012 mètres carrés située en bordure de cette voie et appartenant aux consorts Denizet.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise au prix de 172 040 F conforme à l'évaluation du service des domaines ;

B. Propose d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit document ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le document sus-visé.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 1995 - sous-chapitre 908-0 - article 210-9 - dossier n° 2 311-90.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,